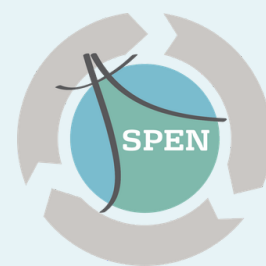


Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville



Livret d'information et de dialogue n°1

Ce livret contient

- Les planches de l'exposition d'information et de dialogue n°1
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions



Exposition d'information et de dialogue n°1
16 et 17 juin 2026



de 17h00 à 20h00



Montebourg & Le Ham

Rendez-vous sur la page web dédiée
→ **spen-consultation.fr**

Nous contacter
→ **contact@spen-consultation.fr**



Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs présentés lors de l'Exposition d'information et de dialogue n°1 les 16 et 17 juin 2026

Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos questions, remarques et propositions

L'exposition s'organise autour de 5 ateliers.

Chaque affiche d'information est référencée par une pastille :

Atelier 1 - La concertation volontaire

- | | | |
|---|--|-------|
| 1 | Quelles perspectives pour le site du Ham ? | p. 6 |
| 2 | Co-construire ce projet avec le territoire | p. 8 |
| 3 | La concertation volontaire | p. 10 |
| 4 | Les engagements | p. 12 |
| 5 | Le comité de dialogue | p. 14 |
| 6 | Les éléments à co-construire | p. 16 |

Atelier 2 - Comment participer ?

Atelier 3 - La gestion des déchets

- | | | |
|----|---------------------------|-------|
| 7 | Les déchets en Normandie | p. 20 |
| 8 | Qu'est-ce qu'une ISDUND ? | p. 22 |
| 9 | L'écopôle du Ham | p. 24 |
| 10 | Contexte régional | p. 26 |
| 11 | Besoin local identifié | p. 28 |
| 12 | Une phase de transition | p. 30 |

Atelier 4 - Premières perspectives

- 13** Prolongation temporaire : sans extension surfacique p. 34
- 14** Réduction des capacités autorisées sur le site p. 36
- 15** Nouvelles modalités d'exploitation : mieux gérer les impacts du site p. 38
- 16** Offre intégrée p. 40
- 17** Synthèse des orientations p. 42

Atelier 5 - Premiers retours suite au comité de dialogue n°1

- 18** L'origine des déchets p. 46
- 19** Le modèle économique SPEN p. 48
- 20** Le trafic p. 50
- 21** Les scénarios à étudier p. 52

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner les informations ci-dessous.

Vous êtes : Elu.e Citoyen.ne Voisin.e Association

Si vous souhaitez rester anonyme, vous en avez la possibilité

Rester Anonyme

Sinon :

Nom :

Prénom :

Commune :

J'accepte que mes données personnelles soient traitées par Acceptables Avenirs dans le cadre de la présente démarche de concertation, conformément à sa politique de confidentialité.*

Signature

Je souhaite être informé(e) par mail des prochains évènements

Adresse mail :

.....

* PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Responsable du traitement

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la démarche de concertation sont traitées par ACCEPTABLES AVENIRS, en qualité de responsable du traitement.

Finalité du traitement

Les données personnelles que vous transmettez (par exemple lors d'une contribution, d'une inscription à une réunion ou d'une demande d'information) sont utilisées uniquement dans le cadre de la démarche d'information, de dialogue et de concertation relative au projet.

Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de la démarche de concertation puis archivées à des fins de suivi et de traçabilité du projet. Elles sont conservées pour une durée maximale de cinq ans après la clôture de la concertation, sauf obligation légale contraire.

Destinataires des données

Les données personnelles sont exclusivement destinées aux personnes habilitées à intervenir dans le cadre de la démarche de concertation ainsi qu'aux prestataires techniques intervenant pour le compte d'Acceptables Avenirs et soumis à des obligations de confidentialité.

Publication des contributions

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation peuvent être reprises dans les comptes rendus, bilans ou autres documents liés à la démarche. Elles sont alors publiées sous une forme anonymisée ne permettant pas d'identifier directement leur auteur.

Sécurité des données

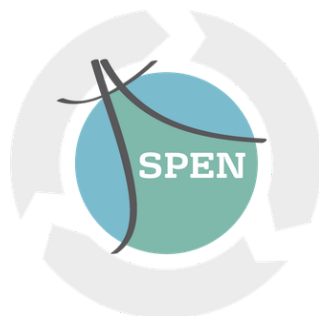
Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles. En cas de violation de données personnelles susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, les obligations prévues par le RGPD seront appliquées, notamment la notification à l'autorité de contrôle compétente et, lorsque cela est requis, l'information des personnes concernées.

Vos droits

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité de vos données et, dans certains cas, d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : info@acceptablesavenirs.eu
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr.

Atelier 1

La concertation volontaire



Quelles perspectives pour le site du Ham ?

Les motivations du projet



La Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (SPEN), filiale de VEOLIA, envisage de déposer une demande d'autorisation pour prolonger temporairement l'exploitation du site du Ham.

Cette prolongation a pour objectif d'assurer la continuité du service tout en renforçant la qualité, le temps de la transition entre le modèle actuel, basé sur le stockage contrôlé des déchets ménagers, et un modèle centré sur la valorisation énergétique - les ordures ménagères étant redirigées vers la future Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à sa mise en service.



Les motivations du dialogue

SPEN souhaite que ce projet soit développé en concertation avec le territoire et propose, dans cette perspective, une démarche de dialogue en plusieurs étapes prévoyant notamment la mise en place d'un comité de dialogue et des rencontres avec le public.

Co-construire ce projet avec le territoire

SPEN propose de co-construire ce projet avec le territoire.

Le principe est de se servir de la concertation pour faire évoluer le projet en accord avec les expressions du territoire.

La concertation volontaire proposée précède une phase de consultation réglementaire du public simultanée à l'instruction du projet.

Mars à Septembre 2026

SPEN propose une concertation volontaire

Octobre 2026

SPEN dépose son dossier de demandes d'autorisations

Consultation réglementaire du territoire, et instruction par les services de l'État

Décision préfectorale

SPEN propose une concertation volontaire séquencée en 3 phases : projet initial, dialogue, projet final.

Ces 3 phases permettront au projet d'évoluer avant son dépôt, afin de prendre en compte les attentes du territoire.

La concertation volontaire s'appuie sur :

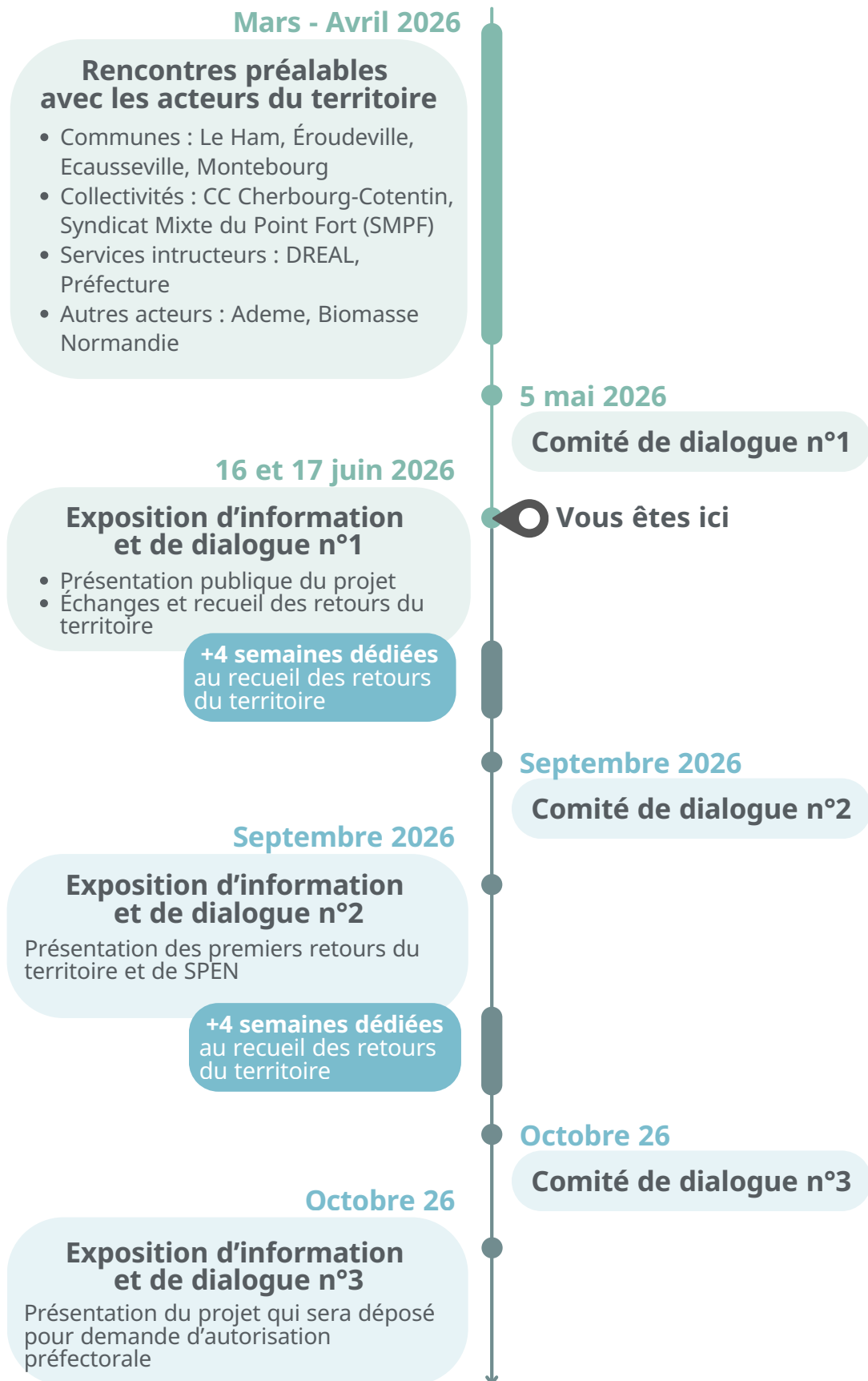
Un comité de dialogue

Former un groupe d'échange avec les acteurs du territoire. Pour piloter le dialogue et impliquer ces acteurs dans l'évolution du projet.

3 Rencontres publiques

sous forme d'exposition d'information et de dialogue avec recueil des retours du territoire via des livrets de participation et une plateforme web.

La concertation volontaire



Les engagements

Dans le cadre de cette concertation volontaire, SPEN s'engage à :



Répondre à toutes les questions écrites

formulées dans le cadre de la concertation



Analyser objectivement toutes les propositions

concernant les éléments ouverts au dialogue et les scénarios (cf. affiche 21)



Restituer exhaustivement

les éléments issus du dialogue et y répondre en faisant, le cas échéant, évoluer le projet.



Alimenter sa demande d'autorisations

uniquement à partir des éléments présentés et/ou débattus dans le cadre du dialogue

Le comité de dialogue



Rôle et fonctions

- Interagir avec SPEN et Acceptables Avenirs pour préparer les différentes étapes du dialogue
- Analyser les documents du dialogue qui seront utilisés aux différentes étapes
- Suivre l'évolution du projet, jusqu'à sa version finale (qui sera déposée pour demande d'autorisations)



Fonctionnement

- SPEN / Acceptables Avenirs assurent le secrétariat
- Les membres sont informés par email au moins 6 jours avant chaque réunion
- Tout membre peut proposer une réunion (préavis : 10 jours)
- Tout membre peut proposer l'intégration d'un nouveau participant (personne physique ou morale)
- Le comité est limité à 30 membres (hors SPEN)
- Toute nouvelle intégration est soumise à validation selon les règles de décision



Composition proposée

Associations

- Ensemble contre le projet d'enfouissement (ECPEE)
- Cotentin Nature Qualité de Vie
- Groupe Ornithologique Normand
- Biomasse Normandie

Collectivités

- CC de la Baie du Cotentin
- CC Côte Ouest Centre Manche
- Syndicat Mixte du Point Fort
- Communes : Le Ham, Éroudeville, Écausseville, Montebourg, St-Cyr

Institutions

- PNR Marais du Cotentin

Porteur du projet

- SPEN (filiale VEOLIA)



Règles de décisions

- Recherche de compromis
- En cas de désaccord :
 - vote à la majorité absolue
 - 1 membre = 1 voix
 - 1 procuration possible par membre
- En cas d'égalité :
 - second vote
- En cas de 2nd égalité :
 - voix supplémentaire pour SPEN

Les éléments à co-construire

La SPEN propose de premières orientations pour l'avenir du site, et souhaite recueillir les propositions du territoire.

➔ Aller encore plus loin sur la maîtrise des impacts environnementaux



Odeurs et qualité de l'air

Les nouvelles modalités d'exploitation permettront une meilleure maîtrise de l'impact olfactif. (voir atelier 4)

Poursuivre le suivi existant et étudier des solutions complémentaires.

(ex : capteurs, traitement de l'air...)



Eaux issues du site (lixiviats)

S'appuyer sur le nouveau système de traitement performant (osmose inverse et nouveaux bassins de stockage).

Explorer la réutilisation de ces eaux.

(ex : lavage des camions)



Les envols

Les nouvelles modalités d'exploitation permettront de limiter les envols grâce au déchargement en bâtiment couvert (voir atelier 4).

Envisager des solutions complémentaires.

(ex : filets, dispositifs anti-envols...)



Les oiseaux

Les nouvelles modalités d'exploitation permettront de limiter la présence d'oiseaux grâce à la réduction des surfaces ouvertes (voir atelier 4).

Étudier des solutions complémentaires dans le respect de la réglementation.

(ex : effarouchement)

➔ Renforcer l'intégration territoriale du site



Dialogue avec le territoire

Développer les échanges avec les acteurs locaux.

(ex : visites du site, actions pédagogiques, groupes de travail...)



Paysage / intégration du site

Construire un projet paysager et intégrer les idées du territoire

(ex : fresques, plantations sur les digues, aménagements)



Modalités trafic



Transition écologique

Valoriser le biogaz produit sur le site et développer de nouvelles initiatives.

(ex : CSR, déchetterie pro, bornes de recharge...)



Partenariats locaux

Développer des coopérations avec les acteurs du territoire

(ex : entreprises, associations, projets innovants...)

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Atelier 2



Comment participer ?

Vous êtes invités à participer jusqu'au
17 juillet 2026

→ Nous remettre votre livret

- Par mail : contact@spen-consultation.fr
- Par courrier postal :
**Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne**
- En le déposant en mairie :
du Ham, d'Éroudeville, d'Écausseville



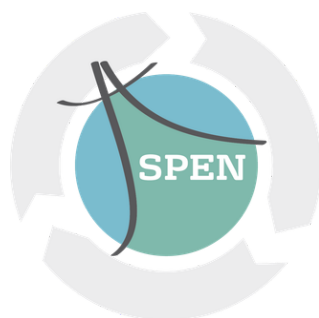
→ Participer en ligne sur la plateforme de concertation

- via ce lien : spen-consultation.fr
- via le QR code



Atelier 3

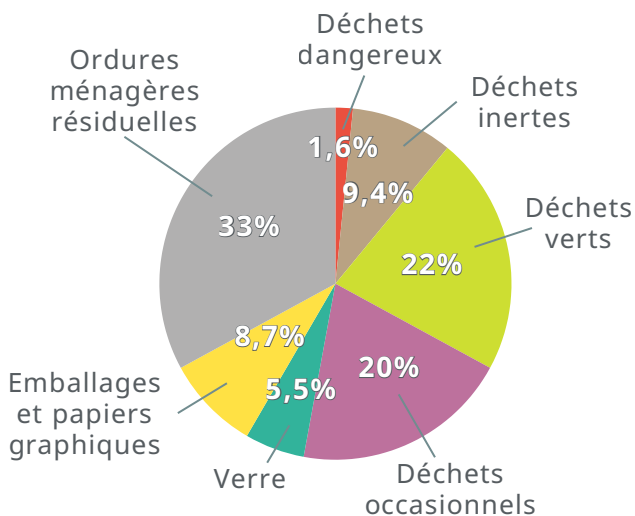
La gestion des déchets



Les déchets en Normandie

Source : Biomasse Normandie - 2023

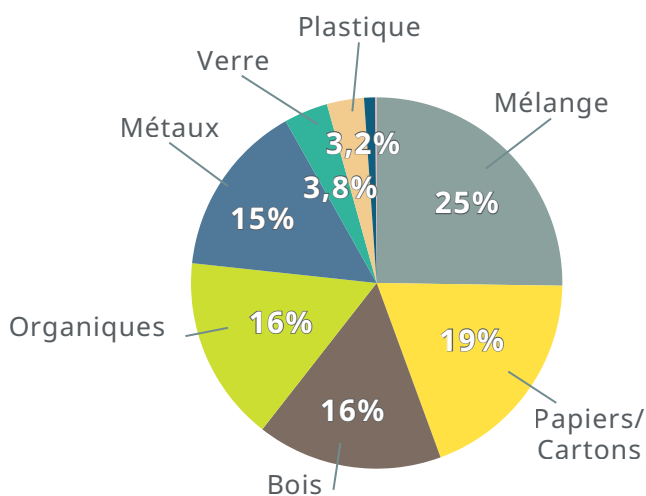
Les déchets ménagers et assimilés (DMA)



2 223 600 tonnes de DMA en 2023

667 kg / hab / an en baisse d'environ 1 % par rapport à 2022

Les déchets d'activités économiques (DAE)



1 583 927 tonnes de DAE en 2023

Production

Les déchets sont générés par les ménages et les activités économiques.

Tri

Les déchets sont, lorsque possible, triés à la source puis collectés et séparés par catégorie pour orienter chaque flux vers la bonne filière.

Valorisation

Les déchets recyclables sont valorisés sous forme de matière (recyclage, compostage). Une partie des déchets non recyclables sont valorisés sous forme d'énergie (méthanisation, incinération).

Stockage

Une partie des déchets non recyclables sont enfouis dans des installations de stockage contrôlées et sécurisées.

Qu'est-ce qu'une ISDUND ?

Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux



Il s'agit d'un site réglementé destiné à accueillir les déchets qui :

- ne présentent pas de danger particulier pour la santé humaine ou l'environnement,
- mais qui ne peuvent pas être recyclés ou valorisés.

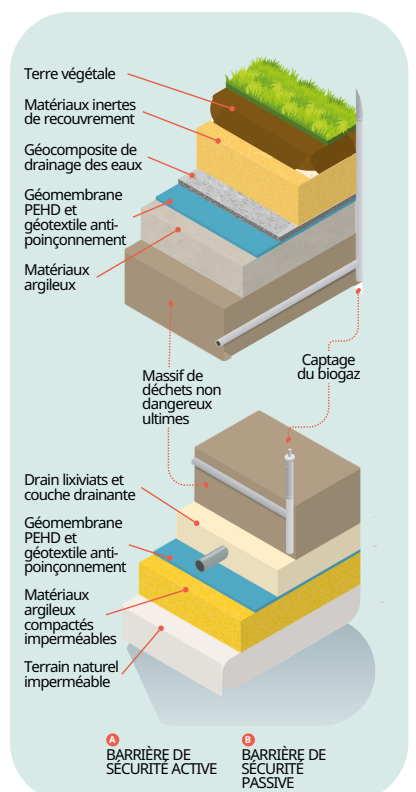
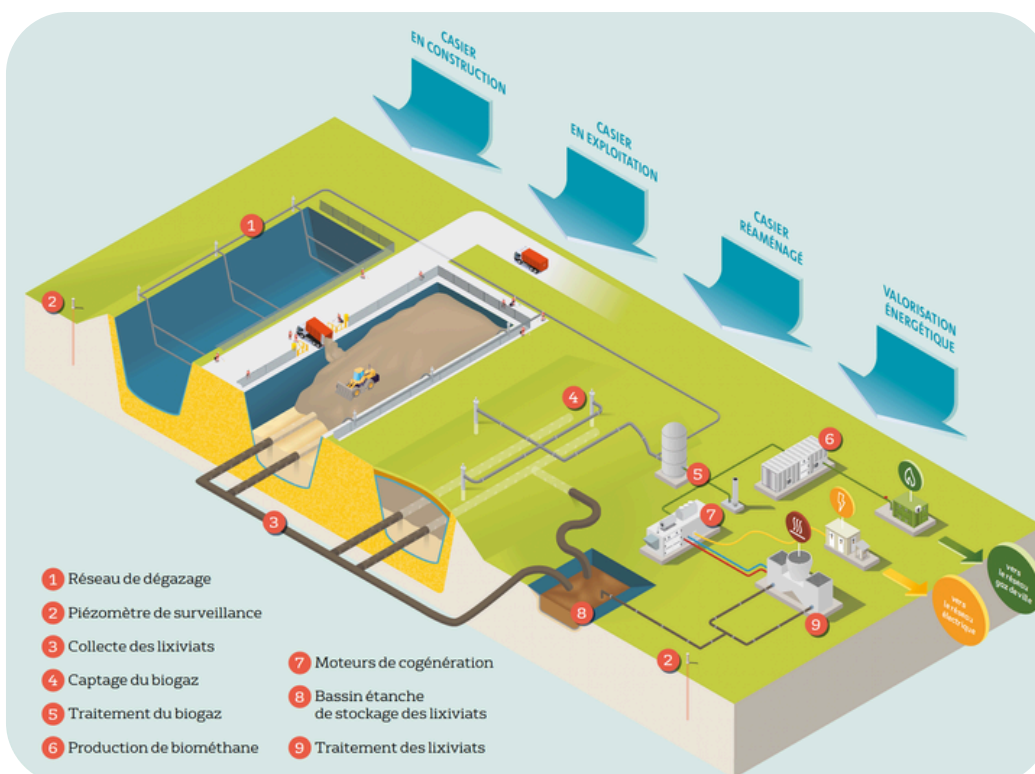
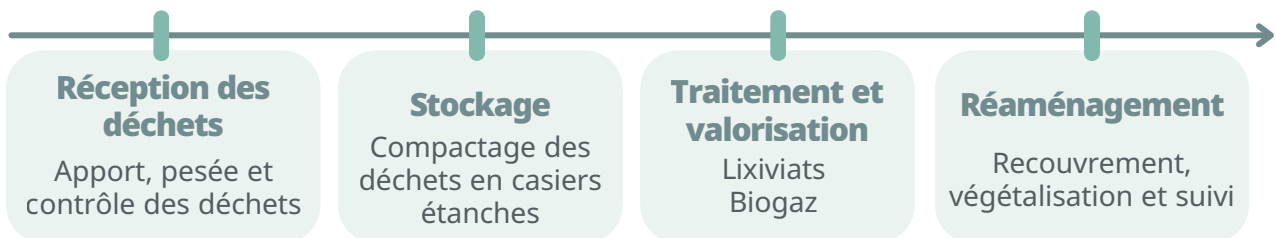
✓ Sont accueillis

- Déchets ménagers résiduels
- Déchets issus du tri refusés en centre de recyclage
- Déchets d'activités économiques non recyclables

✗ Sont refusés

Déchets dangereux (risque explosif, substances chimiques), déchets radioactifs, déchets liquides, DASRI (déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux)

Fonctionnement



L'écopôle du Ham

Activités • Service de collecte • Plateforme de tri • ISDUND

Localisation de l'écopôle

Situé sur les communes de Le Ham, Éroudeville, Écausseville

Ressources ISDUND

- plus de 20 salariés
- une flotte de véhicules de collecte
- sous-traitance avec des partenaires locaux

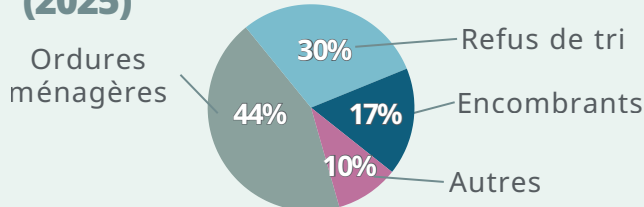
Autorisation ISDUND

Arrêté préfectoral du 15 février 2008

Tonnages ISDUND

150 000 t/an
(Capacité max)

Type de déchets traités ISDUND (2025)



Dates clés écopôle

1998

Ouverture du site. Activités de collecte, de tri et de compostage

2004

Démarrage de l'exploitation de l'ISDUND

2008

Mise en place de l'exploitation de l'ISDUND en mode bioréacteur

2009

Intégration de la société SPEN au groupe Veolia

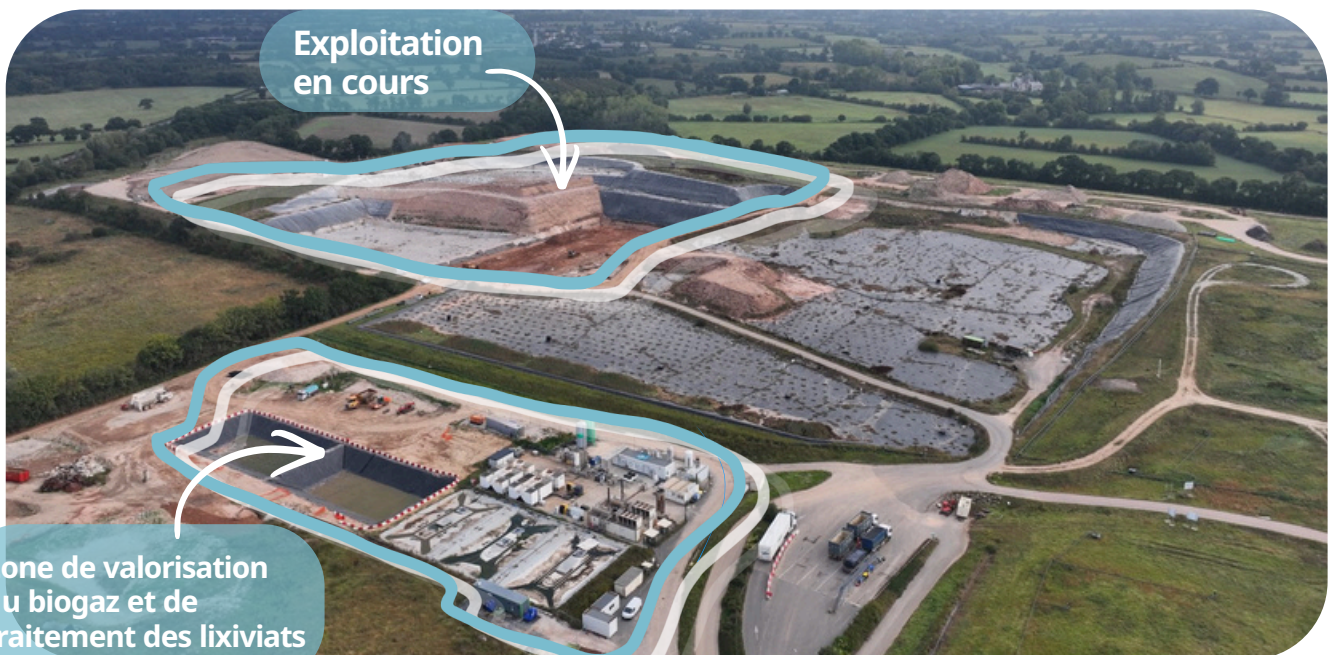
2010

Mise en place de la valorisation du biogaz (cogénération)

2022

Mise en service de l'unité d'épuration Wagabox® et injection de biométhane dans le réseau GRDF.

En savoir plus sur l'écopôle du Ham : www.spen-cotentin.fr

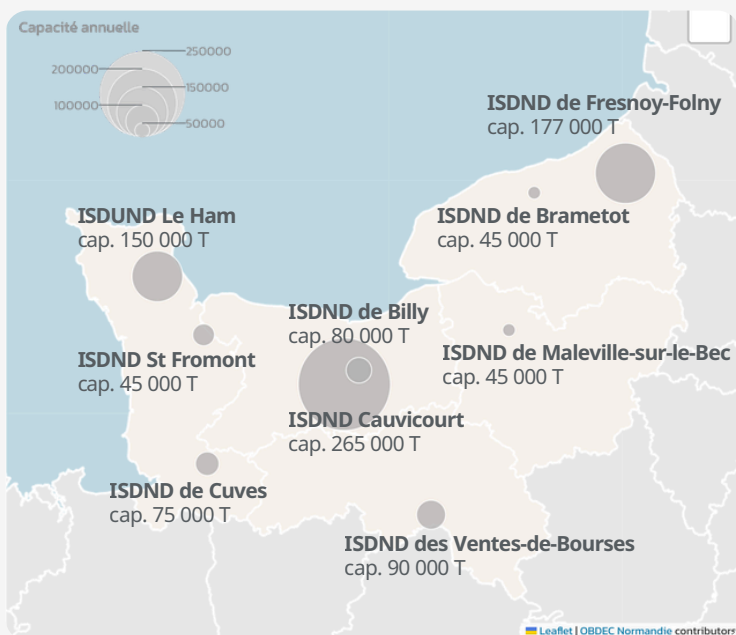


Contexte régional

Les Installations de stockage en 2026

9 Installations de stockage

Capacité max de la région 927 000 T



Valorisation énergétique



Projections

2030

Ouverture d'une 3ème ligne (UVE* de Caen)

2033-2034

Ouverture d'une future UVE (50)

(*) UVE :
Unité de Valorisation Énergétique

Baisse de capacité de stockage à prévoir d'ici 2034

4 Installations arrivent en fin d'autorisation d'ici 2034 :

- ↪ ISDND St Fromont
- ↪ ISDND de Cuves
- ↪ ISDND de Brametot
- ↪ ISDUND du Ham

= une baisse de capacité de 380 000 t/an



Besoin local identifié

| Année + cap. totale | Évènements | Gisement de déchets SPEN |
|---|---|---|
| à partir de 2030 637 000 t/an | <p>Fermeture ISDND Cuves demande d'extension en cours</p> <p>Fermeture ISDND St Fromont -45 000 t/an</p> <p>Ouverture 3ème ligne UVE de Caen</p> | <p>Ordures ménagères 57 000 t/an</p> <p>Encombrants 22 700 t/an</p> <p>Résiduel (activités éco) 52 000 t/an</p> <p>Autres besoins 0 t/an</p> <p>TOTAL 131 700 t/an</p> |
| à partir de 2033 2034 547 000 t/an | <p>Ouverture d'une future UVE (50)</p> | <p>Ordures ménagères 0 t/an</p> <p>Encombrants 20 400 t/an</p> <p>Résiduel (activités éco) 52 000 t/an</p> <p>Autres besoins 8 000 t/an</p> <p>TOTAL 80 400 t/an</p> |



Un contexte de transition entre 2030 et 2033-34

La transition vers plus de valorisation (UVE) réduit le stockage des ordures ménagères, mais la réduction des capacités de stockage génère un besoin local de stockage pour les déchets qui ne peuvent pas encore être valorisés en UVE.

Une phase de transition



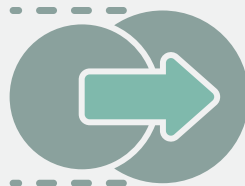
Pour assurer la continuité du service après 2028

- ↳ Capacité max. du site devrait être atteinte fin 2028
- ↳ Une prolongation temporaire de l'ISDUND du Ham sans extension surfacique



Pour renforcer la qualité du service et la maîtrise des impacts du site

- ↳ via la réduction de la capacité maximale d'accueil de déchets sur le site
- ↳ avec de nouvelles modalités d'exploitation



Pour accompagner l'évolution de la gestion des ordures ménagères

- ↳ en répondant au besoin local de stockage pour les déchets qui ne peuvent pas encore être valorisés en UVE



Co-construite avec les acteurs du territoire

- ↳ dans le cadre d'une concertation volontaire
- ↳ puis d'une consultation réglementaire

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

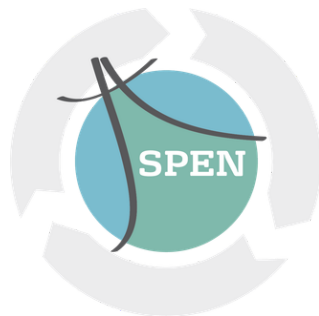
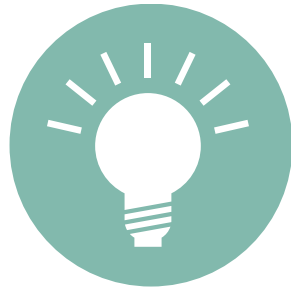
.....

.....

.....

Atelier 4

Premières perspectives

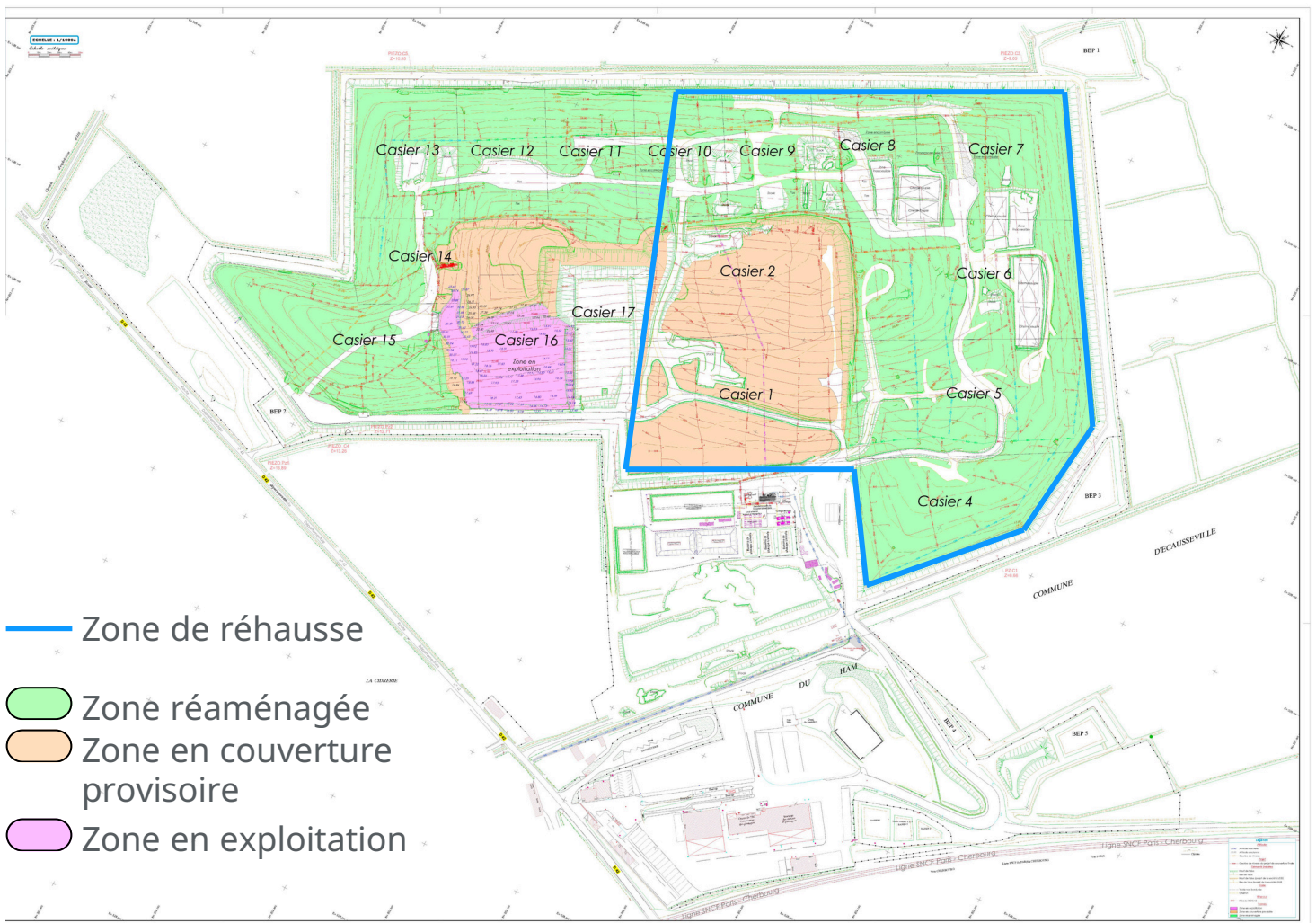


Prolongation temporaire : sans extension surfacique

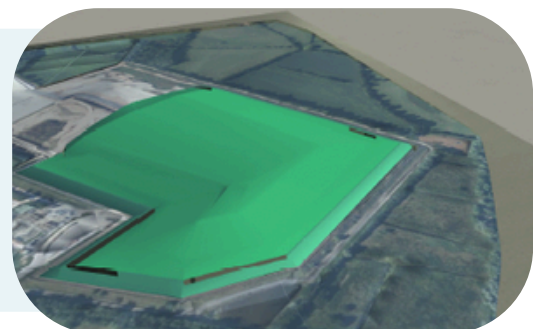
→ Aucune extension surfacique

→ Réhausse

- +2 m maximum / point culminant actuel
- profil du massif : création d'une ligne de crête



Simulation visuelle →
Hypothèse 900 000 t
(capacité maximale demandée)



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

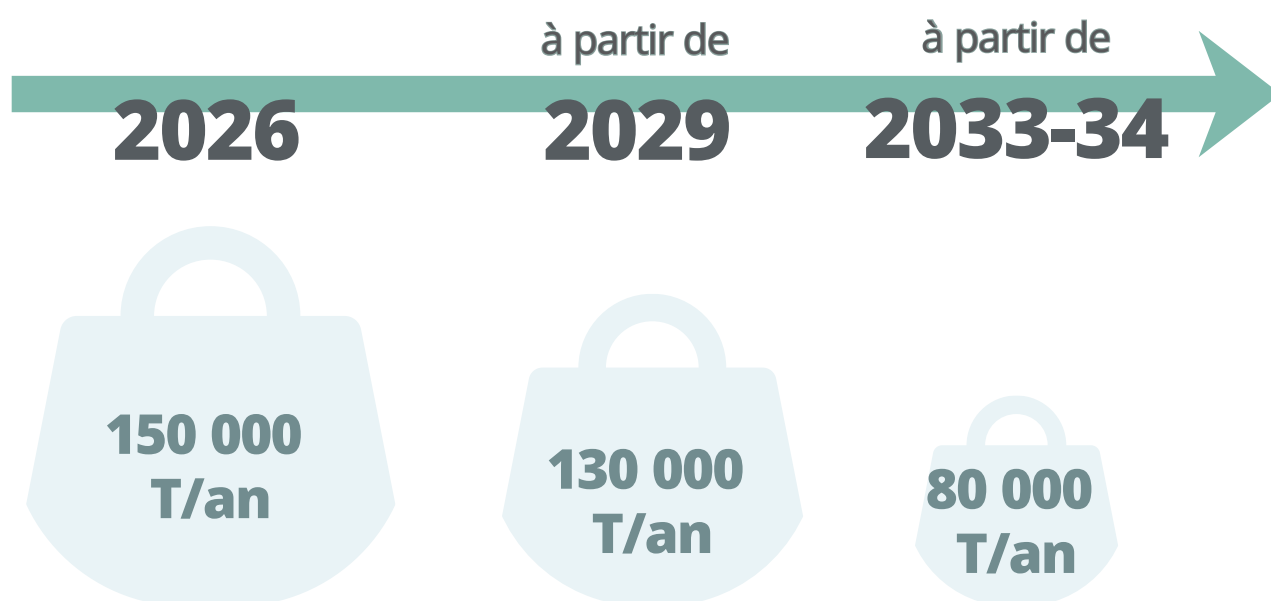
.....

.....

Réduction des capacités autorisées sur le site

→ Diminution par paliers de la capacité maximale d'accueil des déchets sur le site

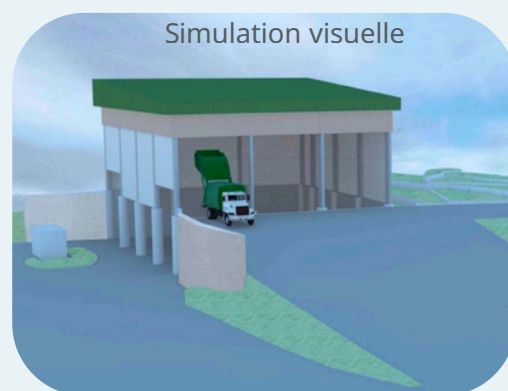
→ Inscription dans la trajectoire de réduction de l'enfouissement du PRPGD*



(*) PRPGD :
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Nouvelles modalités d'exploitation : mieux gérer les impacts du site

→ Contrôle renforcé des matières entrantes grâce à la création d'un quai de rupture



→ Stratégie d'exploitation adaptée au regard du retour d'expériences

- Surface d'exploitation réduite (3000 à 4000 m²)
- Durée d'exploitation maximale : 6 mois
- Alvéole mono-déchet plâtre
- Prolongation alvéole amiante lié

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Offre intégrée

Le projet s'inscrit dans une chaîne complète de solutions proposées par SPEN pour la gestion des déchets en Normandie.



Vision intégrée de la gestion des déchets : valoriser un maximum et pouvoir traiter le résiduel.

Déchets valorisables

Plateformes de tri

- ↳ Écopôle du Ham (50)
- ↳ Giberville (14)
- ↳ Saint-Pierre-du-Regard (61)

Unité de valorisation

- ↳ Plateforme de compostage Valognes (50)



Déchets non valorisables (déchets ultimes)

ISDUND

- ↳ Écopôle du Ham (50)
- ↳ Billy (14)



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Synthèse des orientations

| Orientations | Ancienne autorisation (jusqu'en 2030) | Nouvelle autorisation (2028-2038) |
|--|--|---|
| Prolongation temporaire : sans extension surfacique | Emprise : <ul style="list-style-type: none"> • du site: 41 ha • des casiers : 22 ha Point haut : 32 m NGF* | Emprise : <ul style="list-style-type: none"> • du site: 41 ha • des casiers : 22 ha Point haut : 34 m NGF* |
| Réduction de la capacité maximale d'accueil de déchets sur le site | 150 000 T/an | → 130 000 T/ an à partir de 2029 → 80 000 T/ an à partir de 2033-34 |
| Nouvelles modalités d'exploitation : mieux gérer les impacts du site (odeurs) | → Déchets déversés par les camions au quai de vidage surplombant les casiers en exploitation → Alvéoles de 7000 m ² maximum, en exploitation pendant 24 mois maximum → Pas de filière plâtre spécifique : en mélange avec les OMr (impact olfactif accru) → Traitement par évaporation renforcée et réinjection dans les casiers | → Création d'un « quai de rupture » pour le déchargement des camions (bâtiment semi-clos) et le contrôle des matières entrantes → Alvéoles de 4000 m ² max. en exploitation pendant 6 mois maximum → Création d'un casier mono-déchet plâtre et déchets minéraux du BTP → Traitement des lixiviats par Osmose Inverse |

(*) NGF = Nivellement Général de la France. référence officielle des altitudes en France (niveau de la mer = 0).R

Atelier 5

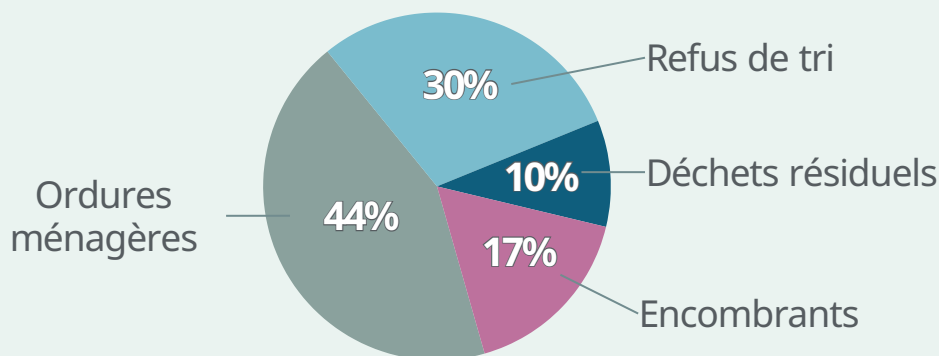
Premiers retours suite au comité de dialogue n°1



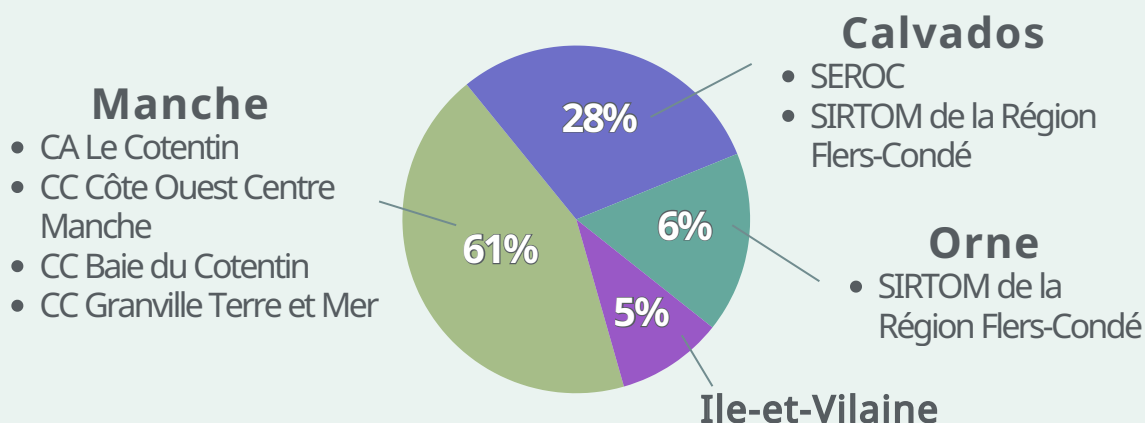
L'origine des déchets



Type de déchets traités par SPEN (2025)



Origine géographique des déchets (2025)



Manche

- CA Le Cotentin
- CC Côte Ouest Centre Manche
- CC Baie du Cotentin
- CC Granville Terre et Mer

Calvados

- SEROC
- SIRTOM de la Région Flers-Condé

Orne

- SIRTOM de la Région Flers-Condé

Ile-et-Vilaine

- Déchets principalement issus de la Manche et des départements limitrophes, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 février 2008.
- Ordures ménagères et encombrants provenant des collectivités de la Manche et du Calvados.
- Déchets Résiduels (DR) majoritairement issus de la Manche et du Calvados.
- DR du Calvados et de l'Orne préalablement triés en centres de valorisation.
- DR de la Manche principalement produits par les petites et moyennes entreprises.

Le modèle économique SPEN

Le modèle économique de SPEN repose sur la mutualisation de l'accueil :



des déchets issus des collectivités (Ordures Ménagères résiduelles OMr et encombrants)



des Déchets Résiduels d'activités économiques (DR)



Déchets collectivités



Déchets d'activités économiques



Déchets fermentescibles

Déchets majoritairement secs et non fermentescibles



Génèrent des odeurs

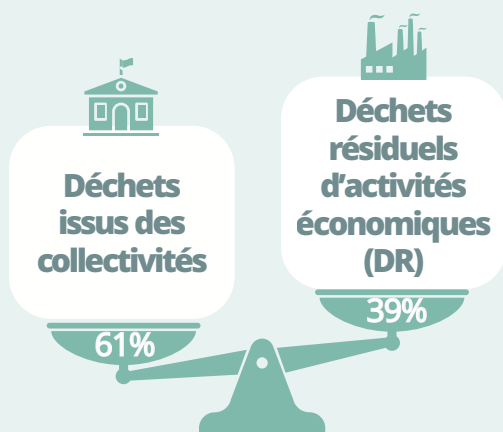
Peu générateurs d'odeurs



Attirent les oiseaux

N'attirent pas les oiseaux

Une mutualisation qui permet un équilibre économique



Les Déchets issus des collectivités et les Déchets résiduels d'activités économiques (DR) partagent :

- les infrastructures,
- les coûts d'exploitation du site.

Cette mutualisation permet :

- de répartir les charges ;
- de limiter le coût supporté par les collectivités ;
- de maintenir un modèle économiquement viable ;
- d'éviter des installations supplémentaires sur le territoire.

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le trafic

L'accès au site se fait par la RD42



Le fonctionnement courant du site génère des flux de circulation liés :



aux apports de déchets



aux opérations techniques et de maintenance



aux activités de collecte et du centre de tri



aux travaux de création des alvéoles



à l'exploitation quotidienne du site



Le comité de dialogue a évoqué plusieurs sujets liés au trafic

- circulation des poids lourds tôt le matin ;
- bruit lié au trafic ;
- perception des flux routiers autour du site
- passage des camions sur la rue d'Éroudeville (L'eau d'Éroudeval)

Les scénarios à étudier

Objectif de l'étude

Comparer plusieurs hypothèses d'exploitation du site selon le calendrier de mise en service de l'UVE et donc de l'évolution des capacités de stockage.



Les hypothèses à comparer

Scénario 1

Scénario présenté initialement au comité de dialogue

→ Mise en service de l'UVE en 2034

Scénario 2

Scénario demandé par le comité de dialogue

**→ Mise en service de l'UVE au
1er trimestre 2033**

Scénario 3

Scénario demandé par le comité de dialogue

**→ Sans projet : Arrêt à terme des
capacités autorisées actuelles**

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

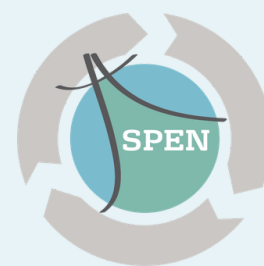
.....

.....

.....

.....

Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville



La concertation continue

➔ **Nous remettre votre livret jusqu'au 17 juillet 2026**

➔ Par mail : **contact@spen-consultation.fr**

➔ Par courrier postal :
**Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne**

➔ En le déposant en mairie :
du Ham, d'Éroudeville, d'Écausseville



➔ **Participer en ligne sur la plateforme de concertation**

➔ via ce lien :
spen-consultation.fr

➔ via le QR code

